

Un des principaux aspects de la période d'expansion économique que connaissent les pays industrialisés est la concentration du travail à proximité des villes, centres de main-d'oeuvre, de consommation et de communications. Cette concentration a pour principale conséquence l'"explosion" des centres urbains ; la ville classique s'est transformée en agglomération urbaine groupant un nombre toujours plus élevé de communes autour de l'ancien noyau, lieu où se concentrent les bureaux, les administrations et les loisirs.

A l'image de l'organisation scientifique du travail, on assiste à une organisation "scientifique" du logement, dictée surtout par des impératifs économiques, les exigences d'intimité, mais aussi de communauté passant au second plan.

L'agglomération genevoise a ainsi connu, depuis 1961 surtout, une expansion particulièrement forte : l'augmentation de population résidente du canton, qui était de 1,6 % par an en moyenne entre 1945 et 1950, de 2,3 % entre 1950 et 1960, s'est élevée durant les années 1961 à 1968 à 2,8 % en moyenne ; à titre de comparaison, pour l'ensemble de la Suisse, ce dernier chiffre est de 1,5 %.

Cette augmentation s'est traduite par une demande de logements d'autant plus forte qu'on assistait parallèlement à une réduction de la dimension des ménages, qui passait de 2,9 personnes en moyenne en 1950 à 2,8 en 1960 et 2,4 en 1968 ; notons que cette réduction résulte d'une moins grande cohésion de la structure familiale davantage que d'une diminution du nombre d'enfants par conjoints.

Si le promoteur ou l'urbaniste parlent en termes de cités satellites ou de grands ensembles - ces deux termes qualifiant d'ailleurs inexactement la plupart des nouvelles réalisations qui se caractérisent par leur dispersion, leur absence d'unité, de véritables rues ou lieux de rencontre - le statisticien décompte et analyse des unités administratives, en l'occurrence les communes, déjà plus ou moins peuplées avant que ne s'y érigent de nouveaux ensembles ; aussi les caractères propres à ces ensembles n'apparaîtront-ils pas toujours dans toute leur spécificité à travers des chiffres qui concernent l'ensemble de la commune.

C'est à partir de 1961 que les chiffres concernant la population et la construction de logements traduisent l'expansion considérable de quatre communes du canton, Lancy, Vernier, Meyrin et Onex, en particulier des deux dernières car Lancy et Vernier avaient déjà commencé leur expansion dès le début des années 1950, de façon cependant beaucoup moins marquée.

Deux chiffres en situent l'ampleur : au cours des huit années 1961 à 1968, ces quatre communes absorbent près des trois quarts (72,5 %) de l'accroissement de population du canton, et leur population totale fait plus que quadrupler (+ 342 %).

Population résidente

Jusqu'en 1960, la population de la ville de Genève s'accroît presque au même rythme que celle du canton : les personnes résidant sur le territoire de la ville représentent 72 % de la population totale du canton en 1900, 71 % en 1941, 68 % en 1960 ; autrement dit, bon an mal an, la ville absorbe environ 70 % des nouveaux habitants du canton. La période de haute conjoncture économique, avec sa forte demande de main-d'oeuvre à l'extérieur, particulièrement depuis 1960, aggrave une pénurie de logements déjà accentuée par un creux dans l'activité de la construction en 1958-59. Il s'agit alors de construire très vite une grande quantité de logements populaires. Le choix d'un emplacement est alors principalement conditionné par deux éléments : le prix du terrain et sa surface, une grande surface permettant d'appliquer des méthodes économiques de construction en série. C'est pourquoi le territoire de la ville, quoiqu'offrant encore de nombreuses surfaces, sera délaissé, et réservé à des constructions de "standing" élevé.

Ainsi, alors que la population du canton s'accroît - essentiellement par immigration - de près de 8000 personnes par an de 1961 à 1968, celle de la ville plafonne à 170'000 habitants :

Population résidente (au 31 décembre)

	1950	1960	1968	Gain 1960-68
Canton	202 556	253 703	316 566	62 863
Ville	146 636	172 501	169 546	- 2 955
Lancy	5 727	6 832	20 016	13 184
Meyrin	2 025	3 058	12 867	9 809
Onex	876	2 089	13 034	10 945
Vernier	3 932	8 081	19 747	11 666
Les 4 communes	12 560	20 060	65 664	45 604
Les 40 autres communes	43 360	61 142	81 356	18 793

De 68 % de la population du canton en 1961, la part de la ville tombe à 53,6 % en 1968, alors que celle des quatre communes passe de 7,9 % à 20,7 %. La part des 40 autres communes reste pratiquement constante.

Construction

Le nombre de logements construits annuellement dans le canton se répartit de la façon suivante :

	Lancy	Meyrin ;	Onex	Vernier	Autres communes
1960	22	47	171	376	3 090
1961	510	360	177	640	2 312
1962	460	1 159	561	226	3 015
1963	609	716	773	248	3 778
1964	691	349	675	21	2 823
1965	784	299	564	471	4 272
1966	962	129	461	1 061	2 737
1967	146	420	457	1 101	3 271
1968	756	266	178	919	2 063

Les logements construits dans les 4 communes représentent, pour la période 1961 à 1968, 41,4 % du total cantonal, contre 12,6 % en 1958-59 et 1,3 % en 1953.

La statistique des logements actuellement en construction, et celle des autorisations de construire, indiquent que le nombre de nouveaux logements sera nettement plus faible à Onex en 1969-70, mais continuera d'être élevé à Lancy. Ces deux communes dont la croissance n'avait jusqu'ici pas été contrôlée se sont récemment associées avec Plan-les-Ouates, afin d'étudier en commun leur aménagement ; cette alvéole restera semble-t-il ces prochaines années, une des principales zones de construction de logements, d'autant plus qu'est prévue à l'ouest de Plan-les-Ouates la création d'une nouvelle zone industrielle. A Meyrin, où la construction avait marqué une pointe en 1962-63 avec les débuts de la cité satellite, la densité de population encore relativement faible (13 personnes à l'hectare, contre 41 à Lancy et 47 à Onex) et la création de la zone industrielle Meyrin-Satigny laissent prévoir une poursuite de l'expansion. A Vernier, la plupart des nouveaux logements livrés depuis 1966 appartiennent à l'ensemble du Lignon dont les 2700 logements abriteront environ 9000 personnes.

Etat démographique

La comparaison de la pyramide des âges des quatre communes, en particulier de Meyrin et Onex, avec celles du canton et surtout de la ville est frappante ; les nouveaux ensembles sont caractérisés d'abord par une grande proportion d'enfants et une faible proportion de personnes âgées :

Age des habitants	Canton	Ville	Lancy	Meyrin	Onex	Vernier
0 - 19 ans	25	17	29	30	34	28
20 - 64 ans	63	65	63	64	60	62
65 ans et plus	12	18	8	6	6	10
	100	100	100	100	100	100

Un autre trait caractéristique des 4 communes est l'effectif réduit des classes d'âges de 10 à 24 ans par rapport aux effectifs qui les encadrent : les jeunes enfants d'une part, les adultes de 25 à 40 ans d'autre part. A cela deux raisons : la majorité des chefs de famille ont entre 25 et 40 ans et n'ont par conséquent que peu d'enfants âgés de plus de 10 ans ; d'autre part les jeunes adultes de moins de 25 ans, célibataires ou mariés sans enfants, résident plus volontiers en ville, chez leurs parents ou dans de petits appartements, si bien que la classe d'âges de 20 à 24 ans, peu représentée dans les 4 communes, est au contraire la plus importante en ville.

Il apparaît ainsi que la population des grands ensembles constitue, sur le plan démographique, une population sélectionnée, à la fois par l'âge et par la dimension des ménages, qui atteint 2,8 à 2,9 personnes en moyenne contre 2,0 en ville et 2,4 pour l'ensemble du canton. Cette différence ne tient pas uniquement à la rareté des ménages constitués par des vieillards vivant seuls, mais elle résulte du fait qu'à égalité d'âges, les couples vivant dans de grands ensembles ont un nombre d'enfants plus élevé qu'ailleurs.

L'étude des taux de natalité montre d'ailleurs que l'attente d'une naissance constitue souvent la raison de la décision, pour un ménage, de s'installer dans un grand ensemble où il trouvera plus aisément un logement dont la taille lui convienne. Ainsi le taux brut de natalité - rapport du nombre de naissances à la population résidente - marque un très net accroissement en 1962-64 à Meyrin, en 1963-64 à Onex, en 1967-68 à Vernier, ces poussées coïncidant

avec celles enregistrées dans la construction. On note ainsi des taux de natalité atteignant 40 ‰ à Meyrin et Onex en 1963-64, pour redescendre autour de 25 ‰ en 1968, alors que pour la ville le taux reste compris entre 12 et 13,5 ‰.

Migrations

La population des nouveaux ensembles est, par définition, constituée essentiellement de migrants, venus de l'extérieur du canton ou d'autres communes du canton, et elle se renouvelle constamment sous l'effet de la migration. Le mécanisme de ces divers mouvements est complexe et nous n'en présenterons ici que quelques aspects.

Grosso modo, de 1961 à 1968, 300'000 personnes arrivaient dans le canton alors que 250'000 en repartaient, réalisant ainsi un gain migratoire de 50'000 habitants, dont près de 30'000 pour la ville. Pendant la même période, plus de 200'000 habitants du canton changeaient de commune de domicile dont 85'000 pour quitter la ville et 55'000 pour y venir résider. La ville perdait ainsi 30'000 habitants par le jeu des migrations intérieures du canton.

Considérons maintenant les quatre communes qui nous occupent, toujours pour la période 1961 à 1968:

	Gain migratoire		
	extérieur au canton	intercommunal	Total
Lancy	25	75	
Meyrin	43	57	
Onex	14	86	100
Vernier	35	65	

Meyrin, où la part du gain migratoire extérieur est la plus importante, est la commune comptant la plus forte proportion d'étrangers du canton (46,4 ‰ à fin 1968), alors que cette proportion est particulièrement faible à Onex (27,2 ‰) où le gain migratoire provient surtout des migrations intercommunales.

Une caractéristique intéressante, le taux de migration, rapport entre le nombre de personnes quittant annuellement la commune et la population résidente moyenne - donc indice de stabilité d'une population - peut nous donner une indication sur le degré de satisfaction des habitants d'une commune ; il semble en particulier que le taux de migration intercommunal puisse être mis en relation avec le degré de satisfaction en matière de logement. Ce taux qui s'établit,

pour 1968, à 8,7 % pour l'ensemble du canton, se situe entre 9,8 % et 10,9 % dans nos quatre communes : il existe un niveau d'insatisfaction légèrement plus marqué qu'en moyenne dans le canton. Malheureusement le petit salarié n'a guère le choix dans le domaine du logement. Pour le promoteur, il ne s'agit pas d'essayer d'apporter plus de bonheur à la population, ni de lui nuire, mais de réaliser une opération rentable.

Genève, le 5 septembre 1969

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE